

Loi sur l'accise

ministère découvrit ce qui se passait et se mit à harceler le vendeur pour qu'il paye la taxe; celui-ci n'eut pas le choix et dut faire payer la taxe à ces districts.

Nous avons commencé à étudier le problème en 1973, parce que ces organismes devaient payer des taxes. Le 1^{er} octobre 1974, le district de protection contre les incendies de Winfield, dans ma région a dû payer une taxe de \$3.654.05 pour du matériel de lutte contre les incendies. Cela m'inquiète beaucoup; en effet, ces districts ne peuvent pas être considérés comme des municipalités pour la bonne raison qu'aucun ministériel ne semble disposé à modifier le passage de la loi concernant les municipalités qui stipule: «... un réseau d'adduction d'eau, d'égout ou de drainage...»

● (1450)

La même chose exactement se produira dans les régions où les districts régionaux ne sont pas classés comme municipalités, comme on l'a vu dans le cas des districts de protection contre l'incendie. Ces districts régionaux sont créés pour remplir ce genre de fonction. Puisque les municipalités ne comprennent pas tout le monde, je demande en toute déférence au ministre de modifier cette interprétation pour inclure dans la loi tous les Canadiens. Je ne veux pas accuser le ministre ni le gouvernement de ne l'avoir pas fait, parce qu'il s'agit d'une toute petite région du Canada. Néanmoins, je crois que ceci doit être changé pour éviter toute discrimination.

Je suis fasciné depuis des années par la taxe d'accise. J'ai commencé à m'y intéresser lorsque j'ai travaillé dans le commerce des appareils à Vancouver peu de temps après la guerre; la taxe d'accise était imposée une année, puis enlevée l'année suivante sur certains des appareils que nous vendions, et je n'ai jamais pu comprendre vraiment le principe qui était à l'origine de l'imposition de cette taxe. A mon avis, seul l'impôt sur le revenu est équitable. J'aimerais savoir pourquoi on impose cette année la taxe d'accise sur les bateaux à moteur de plus de 20 CV. Il existe dans ma circonscription de la vallée de l'Okanagan une industrie florissante de bateaux. Notre plus grande satisfaction est le plaisir que procurent ces embarcations. Nous avons de jolis lacs qui se prêtent à l'utilisation des bateaux de fabrication locale, tant par les gens de la région que par les touristes en villégiature dans la vallée de l'Okanagan.

On frappe maintenant de la taxe d'accise les canots automobiles de plus de 20 CV. Pour quels motifs? Le ministre croit-il devoir le faire pour combattre la crise de l'énergie? Les fabricants et les vendeurs de bateaux, et ils sont nombreux en Colombie-Britannique, ressentent déjà durement tout l'effet de la crise de l'énergie. De tous les bateaux vendus et utilisés dans la région, 80 p. 100 sont des bateaux de vingt chevaux-vapeur sur lesquels on impose la taxe d'accise. Le pourcentage de voitures Cadillac n'est pas aussi élevé. La consommation d'essence par les canots automobiles au Canada est bien au-dessous de 1 p. 100. Je ne crois vraiment pas que la taxe d'accise agira à ce point sur la consommation d'essence mais, je le répète, l'industrie des canots automobiles est déjà durement éprouvée par la crise de l'énergie. Ainsi, le prix de la résine employée dans la fabrication des bateaux en fibre de verre a augmenté en un an de 20 à 56c. la livre. Le capitonnage employé dans d'autres, composé surtout de plastique, a augmenté de 27 p. 100.

Un modèle populaire de bateau fabriqué dans ma région, se vendait \$5,847 en 1973 et coûtera \$7,268 en 1974. Si l'on y ajoute la nouvelle taxe de \$647, le prix grimpe à \$7,915. Je

[M. Whittaker.]

me demande vraiment si ces augmentations décourageront les gens d'acheter des bateaux. Je ne crois certes pas que l'on cessera d'acheter des Cadillacs parce que le prix en augmente. On n'en vend pas tellement de toute façon et je ne crois pas que l'augmentation de leur prix décourage leurs acheteurs qui, ayant les moyens de se procurer une telle voiture, peuvent bien payer un prix plus élevé.

Le prix des bateaux a augmenté considérablement au Canada et en Amérique du Nord en raison des immobilisations nécessaires à la construction navale. Nous pourrions aussi parler de la concurrence entre les importations et les produits canadiens. Cette question suscite beaucoup d'intérêt. Je ne crois pas que trop de fabricants de bateaux s'inquiètent de la concurrence, si ce n'est que les bateaux construits aux États-Unis coûtent moins cher à cause du prix moins élevé des matériaux. Les constructeurs américains ont des moyens d'exporter des bateaux au Canada et d'éviter de payer une partie de la taxe imposée; il s'ensuit que le pourcentage de la hausse du prix, attribuable à la taxe d'accise imputée aux bateaux importés, est inférieur à celui qui s'applique aux bateaux construits au Canada.

Les députés savent que je fais toujours de la publicité pour l'industrie canadienne et que je n'aime pas voir la moindre chose en entraver l'essor. Voici cependant un autre cas où l'industrie ne reçoit pas d'aide. Je ne serais pas étonné qu'un constructeur naval dont l'entreprise est située dans la Vallée d'Okanagan me dise qu'il vaudrait beaucoup mieux pour lui déménager son chantier de l'autre côté de la frontière à Omak, à une distance d'environ 10 milles d'ici; il pourrait alors construire ses bateaux avec des travailleurs et des matériaux américains. Nous verrions alors une autre industrie disparaître du Canada qui pourrait vendre ses produits à meilleur compte. La région de la Vallée d'Okanagan compte de nombreux et beaux lacs et bien des gens possèdent leur bateau de plaisance. L'industrie du tourisme dépend des bateaux et une telle taxe causerait un grave préjudice à cette industrie.

Je m'intéresse aussi à l'industrie vinicole de la région d'Okanagan. Nous avons connu certaines difficultés dans l'industrie agricole. Nous cultivons des fruits en quantités énormes mais nous ne pouvons obtenir de wagons pour les exporter aux États-Unis, pas même pour les expédier dans l'Est du pays. Le consommateur ne s'en rend peut-être pas compte, mais je vois de grandes quantités de pommes des États-Unis dans les marchés de l'Est. Je sais, madame l'Orateur, que vous ne pourriez pas saisir la différence de prix entre les pommes américaines et celles de l'Okanagan, mais je le puis certes! C'est un des problèmes qui se posent dans notre région. Entre autres choses, les fonctionnaires des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture nous ont dit de diversifier l'industrie afin d'éviter les excédents de récoltes. Un moyen est de cultiver la vigne; le climat y est propice, étant semi-aride, semi-désertique.

● (1500)

Le ministre des Finances (M. Turner) veut imposer à l'industrie vinicole un supplément de taxe d'accise; je ne vois pas pourquoi. Je ne comprends pas la raison de ce geste, parce que cette industrie n'est pas en bonne situation économique, qu'elle ne fait pas de gros bénéfices, qu'elle ne profite pas de l'inflation comme beaucoup d'autres. Elle traverse une mauvaise période, pour dire le moins.

On devrait penser à ce qui est arrivé en Australie il y a quelques années. Le gouvernement de ce pays a imposé une taxe d'accise sur son vin. Le seul résultat de cette décision a été de plonger dans le marasme l'industrie vinicole